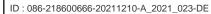


Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le





Arrêté n° 3353

Objet : Gratuité des Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2021

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Châtellerault,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

VU la délibération n°1 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment l'alinéa 2 « L'accès gratuit aux parkings publics à l'occasion de manifestations et évènements organisés dans le centre ville ou à proximité et notamment les fêtes de fin d'année, la fête de la musique, la journée nationale des véhicules d'époque. Ces droits et tarifs peuvent, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »

VU l'arrêté n°2020/86 du 15 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Michel FRESNEAU, 10 adjoint,

VU la délibération n°37 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 modifiant la tarification des parcs de stationnement : Saint Jacques, Alaman, Blossac, Château et Notre Dame,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instaurer la gratuité du stationnement dans les Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Le présent arrêté a pour objet d'instaurer la gratuité du stationnement des Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2021.

ARTICLE 2 - Les dates de gratuité sont les suivantes :

- samedi 11 décembre 2021,
- samedi 18 décembre 2021.
- jeudi 11 décembre 2021,
- vendredi 24 décembre 2021.

Pour les abonnés, 4 jours leurs seront crédités sur présentation de leur carte à l'accueil du parking.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le



<u>ARTICLE 3</u> — Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet et monsieur le trésorier des collectivités de Grand Châtellerault, et sera affiché.

Α	Châteller	ault. le	,	
$\overline{}$	CHARCIE	auit. ic	,	

Pour le Maire, L'Adjoint en charge du stationnement,

Michel FRESNEAU